

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015
Réception par le Prefet : 20/02/2015
Publication : 26/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-2-9-1

Séance du jeudi 19 février 2015

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en date du 28 janvier 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte les crédits qui ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,
- Autorise les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE.
 - Autorisations de Programme nouvelles : 2 285 000 €
 - Crédits de paiement sur la section d'investissement: 1 297 382 €
 - Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 2 334 730 €
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir:
 - la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
 - la subvention de fonctionnement au Centre Sportif,
 - la subvention de liquidation de l'Association de Gestion du Centre Sportif,
 - le fonctionnement de l'antenne du CREPS,
 - le soutien à l'animation sportive des comités dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs,
 - l'animation sportive des clubs,
 - l'aide aux clubs de haut niveau,
 - l'encouragement au sport,
 - l'animation socio-éducative et la vie associative.

- Prend acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 19 juin 2014 portant sur l'activité de l'année 2013, déposé sur le bureau de l'Assemblée.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions